

Image not found or type unknown



Préjudices suite à un incendie

Par **domgrel**, le **06/06/2011 à 21:30**

Bonjour,rnrnUn employé municipal a mis le feu , avec un desherbeur thermique, à notre haie de thuyas...rnL'incendie a provoqué des dégats aux autres arbres à proximité; les pompiers sont arrivés 15 minutes après l'appel telephonique...Ces arbres agés de 20 à 80 ans sont bien "touchés".rnAu delà du préjudice matériel (poteaux cloture et grillage / et végétation) pourrait on obtenir des dommages et interets (de quel montant?) pour le préjudice moral, pour le préjudice esthetique???rnrnMerci pour votre réponse.

Par **ludimex**, le **23/06/2014 à 10:24**

Bonjour,rnrnje suis aussi preneur des résultats car je suis, dans une moindre mesure, dans le même cas.rnrnhttp://www.experatoo.com/reglement-des-sinistres/assurance-incendie-haie-criminel_128337_1.htm